



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 FEVRIER 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
13	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
14	MOTZ	T	CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	MOUXY	T	PERSON Armelle	
16	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
17	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
18	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
19	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 6 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2026
Exécutoire le : 04 FEV. 2026
Publiée / Notifiée le : 04 FEV. 2026
Visée le : 04 FEV. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25036 : Fourniture et entretien de vêtements professionnels et EPI Lot 3 : Entretien et lavage des vêtements de travail et vêtements haute visibilité (marché réservé) - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac Communauté d'Agglomération, est compétente pour la prévention des risques professionnels et la mise à disposition des équipements nécessaires à ses agents. À ce titre, il est nécessaire d'assurer la fourniture et l'entretien des vêtements de travail ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI).

Ces prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande. La durée de cet accord cadre est fixée à 1 an reconductible 3 fois pour une même durée.

Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande qui comprend trois lots :

- **Lot 1 : Achat de vêtements de travail et vêtements haute visibilité**

Ce lot porte sur la fourniture de vêtements de travail et haute visibilité nécessaires à la bonne exécution des missions des agents de Grand Lac.

Le montant maximum annuel a été fixé à 100 000 € HT (120 000 € TTC).

Pour rappel, ce lot a été attribué par le Conseil communautaire du 9 décembre 2025 à SMG PROLIANS.

- **Lot 2 : Achat des équipements de protection individuelle (EPI)**

Ce lot porte sur la fourniture des équipements de protection individuelle nécessaires à la bonne exécution des missions des agents de Grand Lac.

Le montant maximum annuel a été fixé à 50 000 € HT (60 000 € TTC).

Pour rappel, ce lot a été attribué par le Conseil communautaire du 9 décembre 2025 à SMG PROLIANS.

- **Lot 3 : Entretien et lavage des vêtements de travail et vêtements haute visibilité (marché réservé)**

Ce lot comprend l'entretien et le lavage hebdomadaire des vêtements de travail et vêtements haute visibilité.

Le montant maximum annuel a été fixé à 100 000 € HT (120 000 € TTC).

Par décision du 10 décembre 2025, cette consultation a été classée sans suite pour motif d'intérêt général et relancée le 11 décembre 2025. En effet, la rédaction du DCE n'était pas adaptée car celle-ci aurait entraîné une surfacturation des prestations à la collectivité,

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants : 40 % prix, 50 % valeur technique, 10 % performance environnementale.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 janvier 2026, propose de retenir, pour le lot 3, l'entreprise ESAT du Nivolet – APEI de Chambéry.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement des services concernés.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 3 février 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 17 : Marché n.25036 : Fourniture et entretien de vêtements professionnels et EPI - Lot 3 : Entretien et lavage des vêtements de travail et vêtements haute visibilité (marché réservé) - Attribution

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : d5751 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260203-d5751-DE

Date de décision : 03/02/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)